

# Le procès de Lisa

Texte: Florence Flatt, éducatrice spécialisée,  
responsable de l'Unité temporaire du travail  
à Lausanne

A la croisée des chemins, ceux du roman, de la fiction et du témoignage, *Le procès de Lisa* fait vivre le destin de Lisa, enfant à naître. Au travers de l'histoire de sa famille, des tribulations de ses parents, Lisa va nous entraîner sur les traces de Monique, sa mère, et de son père, Toni.

En mettant en parallèle ces deux destins, l'auteur livre ici une fiction insolite emmenée par un ange bienveillant, et malmenée parfois par son antonyme.

Sous le titre *Le procès de Lisa* se cache donc un livre original, qui s'appuie sur l'expérience de l'auteur, éducateur spécialisé, praticien chevronné auprès d'adolescent-e-s en difficulté et responsable de L'appar't à Lausanne depuis quinze années.

*Le procès de Lisa* s'adresse alors à tous les lecteurs intéressés par les relations humaines; il est aussi à mettre entre les mains de tous ceux et celles concernés par le monde de l'éducation, engagés auprès de ces jeunes en institution et sensibles à leurs parcours de vie hors du commun.

C'est ainsi que l'auteur m'a replongée dans ma pratique d'éducatrice en foyers auprès d'enfants et d'adolescents, dans ces années à partager le quotidien de celles et ceux que la vie a malmenés.

Comment ne pas être touché par ces épisodes que tout éducateur a en mémoire, où le groupe explose, où la violence surgit, quand on se sent si démuni face à la révolte, quand le trop-plein de mal-être aboutit à l'irréparable?

*«Véro avait tenté de jeter de l'huile bouillante sur un stagiaire, parce que ce dernier lui avait catégoriquement refusé une avance sur son argent de poche... Il n'était pas rare que ces scènes, à la limite de l'hystérie, soient suivies d'automutilations diverses, très spectaculaires...»*

Comment ne pas se sentir concerné par ces moments forts du quotidien partagé, des liens qui se créent et qui construisent la relation, par ces instants parfois magiques du vécu institutionnel?

## Fiction insolite écrite par un éducateur spécialisé



*«C'était l'heure de la narration d'un conte de Grimm ou de la lecture d'une histoire. Tu aimais te calfeutrer entre l'épaule et le cou de Madeleine. C'était à cet endroit précis que tu te sentais vraiment en sécurité, en harmonie avec toi-même.»*

Quand les histoires de vie de ces deux futurs parents laissent place au procès proprement dit, l'auteur nous guide, au fil des débats, dans les dédales des sciences humaines:

- c'est toute la complexité de ces différentes branches sur lesquelles la pratique éducative s'appuie, qui est alors évoquée: la dialectique de l'inné et de

l'acquis, du donner et du recevoir, du libre-arbitre et du déterminisme;

- c'est également en traitant de thèmes, ô combien d'actualité, tels que la migration, l'intégration ou encore la dépendance que l'auteur suscite la réflexion et le débat.

Mesurer les enjeux, peser le pour et le contre, prendre le recul nécessaire: *Le procès de Lisa* le suggère au-delà des prises de position parfois caricaturales.

*«Ma très longue et riche expérience professionnelle m'a conduit à devoir observer des reproductions de comportements quasiment identiques d'une génération à l'autre. J'ai ainsi pu constater à maintes reprises, qu'un enfant maltraité pouvait devenir à son tour un parent maltraitant, ou qu'un enfant mal-aimé évoluait bien souvent comme un parent mal aimant, négligent.»*

Difficile de ne pas y voir un clin d'œil de l'auteur à nos colloques et à nos réseaux pluridisciplinaires, susceptibles de faire émerger les différents points de vue pour favoriser la prise de décision.

Miser sur l'humain pour rendre l'espoir possible, permettre l'absolution des erreurs passées, encourager l'optimisme, qui parfois, contre toute probabilité, mène au succès, tel est le pari réussi du *procès de Lisa*.

### **Le procès de Lisa rendu possible par un article de CCT**

Ce qui a rendu possible la réalisation de cet ouvrage tient à un article d'une Convention collective de travail (CCT). En effet, son auteur, Serge Bregnard, éducateur dans une institution signataire de la Convention collective de travail AVOP-AvenirSocial, section Vaud-Genève, s'est servi d'un congé sabbatique inscrit dans la CCT mentionnée. Cet article a été introduit à la suite d'une adaptation de cette CCT avec la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. En contrepartie de mesures d'économies, les partenaires sociaux avaient réussi à négocier des mesures compensatoires dont le congé sabbatique faisait partie. Les grandes lignes de ce congé sont les suivantes:

- le but du congé sabbatique est de permettre à l'éducateur de se ressourcer et/ou de se perfectionner;
- le perfectionnement peut être effectué dans le cadre d'un institut de formation, au travers de stages dans une institution ou une entreprise, ou sous forme d'un travail personnel de recherche;
- par ressourcement, on entend une activité au service de la collectivité, dans le domaine socio-éducatif, culturel, humanitaire, écologique, de la santé.

Le congé sabbatique a une durée de trois à six mois et il peut être pris entre 40 et 55 ans révolus. L'éducateur doit avoir travaillé l'équivalent d'au moins cinq années à plein temps en tant que tel et durant deux ans dans l'institution avant de déposer sa demande.

Nous ne pouvons qu'encourager les éducateurs et éducatrices à se servir de ce droit. Nous pouvons ensuite saluer une initiative comme celle de Serge Bregnard. La reconnaissance du travail social passe aussi par le témoignage de nos réalités à l'intention de nos pairs et du public.